



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Français 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue, inclut une réflexion sur les relations entre les langues, et développe quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Langues, p. 8) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

Le Français occupe une place particulière dans ce domaine en tant que langue de scolarisation.

L'enseignement du Français au cycle d'orientation vise à enrichir les compétences acquises à l'école primaire et, particulièrement, à maîtriser la lecture et l'écriture, à développer la capacité de comprendre et de s'exprimer à l'oral et à l'écrit ainsi qu'à analyser des productions littéraires diverses. En outre, il a pour objectifs d'approfondir et de maîtriser les mécanismes de la langue et de la communication.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
5 périodes + 0.5 période de Français-lecture	5 périodes	5 périodes

En 9^e année, une période de Français-lecture, donnée en groupes restreints, alterne à la quinzaine avec une période d'Expression orale. En 10^e année, les élèves du profil Latin (L) de la section LS ont 4 périodes de Français.

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Français, livre unique* et *L'Atelier du langage* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Des brochures d'exercices tirés des MER (*Français, langue*) ainsi que des séquences pédagogiques disponibles sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>) complètent ce matériel.

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes en lien avec les différents axes du PER. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

NB : En 9^e année, le cours de Français-lecture est évalué dans le cadre du cours de Français. Au troisième trimestre, la moyenne de Français intègre pour 10% (chacune) les notes annuelles d'Expression orale et de Langue et culture latines (LCL).

En 11^e année, le Français fait l'objet d'une EVACOM et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Les enseignants organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. En 11^e année, ils tiennent compte du champ de l'EVACOM et du TAF. Les apprentissages résumés dans le tableau ci-dessous sont communs aux différents regroupements ou sections, mais le rythme de progression et le degré de complexité sont différenciés.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT, les attentes de niveau 2 en R2/LC et les attentes de niveau 3 en R3/LS (dans le tableau ci-dessous, l'astérisque renvoie au PER lorsqu'il existe des apprentissages spécifiques aux niveaux 2 et 3).

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
L 1 31 Compréhension de l'écrit	Texte narratif : mythe fondateur ou légende, récit d'aventure Identification des genres, des situations d'énonciation et du schéma narratif Texte poétique ou/et texte théâtral *	Texte narratif : récit policier * Texte qui relate : témoignage ou fait divers ou récit de vie Texte qui argumente : article * Texte poétique ou/et texte théâtral *	Texte narratif : récit fantastique ou récit de science-fiction * Texte qui argumente * Texte poétique ou/et texte théâtral *
L 1 32 Production de l'écrit	Production d'un texte narratif en lien avec les mythes fondateurs, les légendes et qui respecte les critères : - récit au passé - narration en « je » ou « il » - schéma narratif et respect de la chronologie Production d'un texte narratif en lien avec le récit d'aventure et qui respecte les critères suivants : - insertion de dialogues - description (décors) - organisateurs spatiaux et temporels Production d'un texte poétique ou théâtral	Production d'un texte en lien avec le récit policier qui respecte les critères : - récit au passé - narration en « je » ou « il » * - description (personnage et décors) Production qui relate ou production d'un texte poétique ou théâtral Production d'un texte qui argumente : lettre de lecteur ou pétition ou note critique*	Production d'un texte en lien avec le récit fantastique ou le récit de science-fiction * Production d'un texte qui argumente qui respecte les critères suivants : - connecteurs - thèse, arguments et exemples * - trois parties : introduction, développement, conclusion Production d'un texte poétique ou théâtral
L 1 33 Compréhension de l'oral	Écoute et compréhension d'un texte narratif (mythe fondateur ou légende, récit d'aventure), d'un texte poétique ou théâtral	Écoute et compréhension d'un texte narratif : récit policier Écoute et compréhension d'un texte qui relate ou d'un texte poétique ou théâtral	Écoute et compréhension d'un texte narratif : récit fantastique ou récit de science-fiction Écoute et compréhension d'un texte argumentatif ou d'un débat
L 1 34 Production de l'oral	Lecture expressive Compte rendu ou restitution d'un texte appris	Lecture expressive Exposé	Lecture expressive Débat Interprétation d'un texte appris (poème ou texte théâtral)
L 1 35 Accès à la littérature	Lecture guidée d'au moins trois œuvres littéraires complètes Appréciation de la dimension littéraire d'un texte Interprétation personnelle des œuvres Création d'une culture du livre		
L 1 36 Fonctionnement de la langue	Constituants de la phrase * Classes * et fonctions grammaticales Pronominalisation Phrase simple et phrase complexe Subordonnée relative Types de phrase : déclarative, exclamative, interrogative, impérative Formes de phrases : emphatiques et négatives Homophones usuels. Notions d'étymologie Adverbes en -ment Ponctuation Accords dans le GN Accord Sujet – Verbe Accord du participe passé Synonyme, antonyme, homonyme Registres de langue, champ lexical, polysémie * Sens propre et figuré Préfixe, radical, suffixe Comparaison et métaphore Temps simples et composés Valeur des temps du récit : système du passé Paroles rapportées directement	Classes * et fonctions grammaticales * Pronominalisation Phrase complexe Subordonnée relative* Subordonnée conjonctive Nuances sémantiques des CP : temps, cause, but, comparaison* Types et formes de phrases Forme passive* Notions d'étymologie Accord Sujet-Verbe Accords dans le GN Homophones usuels Accord du participe passé Registres de langue, champ lexical, polysémie Comparaison, métaphore * Sens propre et sens figuré Valeur des modes et temps * Temps simples et composés Situation d'énonciation Valeur des temps du récit : système du passé Paroles rapportées directement et indirectement Déictiques Organisateurs du texte	Classes et fonctions grammaticales Subordonnées relatives et conjonctives * Nuances sémantiques des CP : conséquence, opposition/concession, condition Forme passive * Accord du participe passé * Homophones * Comparaison, métaphore, périphrase, expression figée * Champ lexical Valeur des modes et des temps * Temps simples et composés Valeur des temps du récit * Paroles rapportées directement et indirectement Organisateurs logiques *



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Allemand 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

L'Allemand s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue, inclut une réflexion sur les relations entre les langues, et développe quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Langues, p. 8) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Allemand au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire (où il figure à la grille horaire dès la 5^P), en mettant l'accent sur la communication. Le fonctionnement de la langue est travaillé en particulier pour être au service de la communication.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
4 périodes	4 périodes	3 périodes

Des cours sont donnés en groupes restreints en laboratoires de langues en 10^e et 11^e.

Les élèves de la section LC et du profil Langues vivantes (LV) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires axées plus particulièrement sur la lecture et sur la communication orale ou écrite (voir le programme cantonal *Allemand/Anglais : lecture et communication*).

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Genial Klick Romandie* sont utilisés dans l'ensemble des classes de 9^e année dès la rentrée scolaire 2018. Les élèves disposent d'un livre (*Kursbuch*), d'un cahier d'exercices (*Arbeitsbuch*), d'un cahier de référence (*Wort-Schatz*) ainsi que d'un *Dictionnaire scolaire allemand* (PONS) complété d'un accès en ligne. Le site web de l'éditeur (<http://www.genial-klick.ch>) regroupe des activités et des exercices classés par unité du livre et par domaines : vocabulaire, exercices, chants, jeux.

Dans l'attente de la poursuite de l'introduction des nouveaux MER en 2019 et 2020, les ouvrages *Genial A1 Plus* et *Genial A2* sont utilisés en 10^e et 11^e années, et *Genial B1* en 11^e (à différents moments du troisième trimestre selon la section). Des séquences pédagogiques à destination des enseignants complètent ce matériel sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur les différentes compétences langagières : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite et expression orale. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum quatre travaux significatifs en 9^e et 10^e années, trois travaux en 11^e année.

En 11^e année, l'Allemand fait l'objet d'une EVACOM en deux parties : l'une écrite (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'écrit), l'autre orale (production de l'oral uniquement), dont les champs sont accessibles sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Le même programme s'applique en 9^e à l'ensemble des regroupements. On accorde cependant davantage de temps et de soutien en R1 et en R2 pour acquérir les notions thématiques. Le rythme de progression de la classe dépend de nombreux facteurs ; l'ensemble des chapitres du manuel devrait toutefois être parcouru durant l'année, puisque ce dernier propose pour chaque thématique des activités adaptées aux différents niveaux du PER. En 10^e et 11^e années, le calendrier des thématiques abordées est différencié selon la section.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT, les attentes de niveau 2 en R2/LC et les attentes de niveau 3 en R3/LS. En fin de 11^e, ces niveaux d'attentes correspondent, selon les références au CECR et au PEL II, aux niveaux A1-A2.2 en CT, A2-B1.1 en LC et B1-B1.2 en LS.*

9^e année

En 9^e année, les élèves réactivent et approfondissent les thèmes abordés à l'école primaire et apprennent à s'exprimer, oralement et par écrit en allemand, sur plusieurs sujets de la vie courante : demander son chemin dans une ville et parler de lieux dans une ville, se présenter et présenter sa famille, comprendre et décrire le déroulement d'une journée, parler d'une fête au présent et au passé, parler d'un voyage, parler d'une sortie scolaire au présent et au passé, parler de ses amis et de ce qu'il a fait avec eux, décrire son habitat et sa chambre.

Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec les thématiques abordées : prépositions suivies de l'accusatif ou du datif, verbes irréguliers, verbes de modalité, conjugaison des verbes *sein* et *haben* au prétérit, des verbes réguliers et irréguliers au passé composé, pronoms personnels au datif (*mir, dir...*), verbes importants suivis du datif (*schmecken, gefallen...*).

10^e année

En 10^e année, les élèves apprennent à s'exprimer, oralement et par écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante : le déroulement d'une journée (CT et LC), l'amitié et l'amour, un séjour dans une ville (dans laquelle ils seront capables de demander leur chemin), les médias, le sport et la santé, les vêtements et le style (CT, LC et LS), l'alimentation et la santé (LC et LS), les sentiments et les conflits (LS).

Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec les thématiques abordées : conjugaison des verbes *sein* et *haben* ainsi que des verbes de modalité au prétérit, des verbes réguliers et irréguliers au passé composé, subordonnants *dass* et *weil*, pronoms à l'accusatif et au datif (dans des expressions type *chunks*, par ex. *Diese Bluse steht dir gut.*), comparatifs et superlatifs (sous forme de *chunks*, par ex. *Ich spiele besser Basketball als Tennis.*), place de l'adjectif complément de nom.

11^e année

En 11^e année, les élèves apprennent à s'exprimer, oralement et par écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante : l'alimentation et la santé (CT), les sentiments et les conflits (CT et LC), la description de leur logement et de leur chambre, l'argent de poche, les différentes cultures et les échanges linguistiques, expliquer ce qu'ils aiment faire dans différents domaines (sport, musique, lecture, cinéma...) (CT, LC et LS), les langues (LC et LS), le temps qu'il fait (LS).

Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec les thématiques abordées : conjugaison des verbes au futur, mots de liaison *weil, wenn, dass, deshalb, denn* (pour exprimer un état d'esprit et une opinion), les cas liés aux prépositions (à l'aide d'un tableau), comprendre le sens de *wofür* (pour quoi) et répondre à cette question, reconnaître la structure *um... zu* (afin de), formuler des questions indirectes (avec ou sans pronom interrogatif : *ob, wie viel...*). En LS, on aborde également les phrases relatives.

En matière de production de l'oral, les élèves sont capables de parler au présent des différentes thématiques abordées et de converser avec un interlocuteur au présent. Les élèves de LC et de LS sont également en mesure de décrire une journée au passé.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du PER (www.plandetudes.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le Portfolio européen des langues (PEL II).



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Anglais 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

L'Anglais s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue, inclut une réflexion sur les relations entre les langues, et développe quatre grandes finalités (cf. PER, Cycles 2 et 3, Langues Anglais, p. 6) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Anglais au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire (où il figure à la grille horaire dès la 7^P), en mettant l'accent sur la communication. Le fonctionnement de la langue est travaillé en particulier pour être au service de la communication.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	3 périodes	3 périodes

Des cours sont donnés en groupes restreints en laboratoires de langues en 10^e et 11^e.

Les élèves de la section LC et du profil Langues vivantes (LV) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires axées plus particulièrement sur la lecture et sur la communication orale ou écrite (voir le programme cantonal *Allemand/Anglais : lecture et communication*).

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *English in Mind (EiM)* sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un livre (*Student's Book*), d'un cahier d'exercices (*Workbook*) et d'un cahier de référence (*Language Builder*) pour chaque année de scolarité. Le site web de l'éditeur (<http://eimciip.cambridge.org>) regroupe des activités et des exercices classés par unité du livre et par domaines : vocabulaire, exercices, chants, jeux.

Des séquences pédagogiques à destination des enseignants complètent ce matériel sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur les différentes compétences langagières : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite et expression orale. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs en 9^e, trois travaux en 10^e et 11^e années.

L'évaluation en R1/CT vise davantage la compréhension et les activités de reconnaissance, tandis qu'en R2/LC et en R3/LS, elle valorise autant la production que la compréhension.

Programme

Le même programme s'applique à l'ensemble des regroupements et sections. On accorde cependant davantage de temps et de soutien en R1/CT et en R2/LC pour acquérir les notions thématiques. Le rythme de progression de la classe dépend de nombreux facteurs ; l'ensemble des chapitres du manuel devrait toutefois être parcouru durant l'année, puisque ce dernier propose pour chaque thématique des activités adaptées aux différents niveaux du PER.

On vise les attentes de niveau 2 du PER pour tous les élèves en 9^e année. En 10^e et 11^e années, on vise les attentes de niveau 1 en CT et les attentes de niveau 2 en LC et en LS. En fin de 11^e, ces niveaux d'attentes correspondent, selon les références au CECR et au PEL II, aux niveaux A2-A2.2 en CT et aux niveaux B1-B1.2 en LC et en LS.*

Tout au long du cycle d'orientation, les élèves apprennent à s'exprimer en anglais, oralement et par écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante détaillés ci-après. Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec ces thématiques :

9^e année

- Durant le premier trimestre, les élèves apprennent à parler de leurs activités quotidiennes et de leur famille.
- Durant le deuxième trimestre, ils apprennent à décrire les gens et les vêtements, ainsi qu'à parler d'histoires au passé.
- Durant le troisième trimestre, ils apprennent à décrire des lieux, demander leur chemin, comparer et parler de leurs sentiments.

10^e année

- Durant le premier trimestre, les élèves apprennent à parler de leurs vacances et de l'avenir.
- Durant le deuxième trimestre, ils apprennent à parler de la nourriture, de la technologie, du travail et de l'argent.
- Durant le troisième trimestre, ils apprennent à parler du temps qu'il fait et de l'écologie, ainsi qu'à utiliser plusieurs temps du passé et du futur.

11^e année

- Durant le premier trimestre, les élèves apprennent à parler de leurs habitudes et d'événements passés.
- Durant le deuxième trimestre, ils apprennent à parler des normes, des sentiments et de la technologie.
- Durant le troisième trimestre, ils apprennent à parler d'objets imaginaires, d'actions récentes et de leurs goûts en matière d'art.

* En référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et sur la base des descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*, les attentes de niveau 1 du PER correspondent au niveau A2.2 pour la compréhension et la production de l'écrit, et la production de l'oral, A2.1 pour la production de l'écrit et A2 pour le fonctionnement de la langue. Les attentes de niveau 2 du PER correspondent au niveau B1.2 pour la compréhension de l'oral et de l'écrit, B1.1 pour la production de l'oral et de l'écrit, B1 pour le fonctionnement de la langue.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Latin 10^e-11^e L (spécificité cantonale) Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

Le Latin s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER) et en développe les quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Langues, p. 8), lesquelles sont adaptées à ses spécificités. Il permet aux élèves de développer une attitude d'ouverture et de comparaison face à la diversité linguistique et d'acquérir des références culturelles, de découvrir des modes de pensée différents et d'observer les permanences de l'Antiquité dans des domaines tels que les arts, les sciences, les techniques, l'architecture, la politique, le droit et la philosophie.

L'enseignement du latin accorde une place centrale à la lecture et à la traduction de textes et se décline en trois axes :

- langue,
- littérature latine,
- culture antique.

Les apprentissages du PER sont déclinés dans le cours de Langue et culture latines (LCL) en 9^e (dont le contenu est défini dans le programme cantonal *Langue et culture latines*) puis dans le cours de Latin spécifique aux élèves du profil Latin (L) de la section LS en 10^e et 11^e.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
-	5 périodes	5 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement *Latin Forum 10^{CO}* et *Latin Forum 11^{CO}* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Ils comprennent un livre pour chaque année de scolarité ainsi qu'une brochure de vocabulaire pour l'ensemble du cours. Du matériel pédagogique complémentaire est à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur les trois axes de l'enseignement du Latin : la langue (vocabulaire, morphologie et syntaxe), la version (traduction du latin au français) et la culture antique.

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, le Latin fait l'objet d'une EVACOM pour les élèves du profil L de la section LS, dont le champ est accessible sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Les apprentissages de la « 1^{re} partie du cycle » dans le PER correspondent à la 10^e année et ceux de la « 2^e partie du cycle » à la 11^e année. Quelques ajustements ont toutefois été effectués en fonction des apprentissages traités dans *Latin Forum*.

Certains prolongements qui figurent dans le PER ne sont pas traités au cycle d'orientation, d'autres sont définis comme des prolongements obligatoires ou facultatifs en 10^e et en 11^e années. Seuls les prolongements obligatoires peuvent être évalués.

10^e année

Les notions de morphologie et de syntaxe suivent en principe la progression suivante :

- **Premier trimestre** : Les six cas fondamentaux ; les noms des 1^{re} et 2^e déclinaisons (masculins et féminins) ; le verbe *esse* à l'indicatif présent et à l'infinitif présent.
- **Deuxième trimestre** : Les cinq modèles de conjugaisons régulières ; l'indicatif présent actif et l'infinitif présent actif ; l'indicatif imparfait actif ; les composés du verbe *esse* ; les subordonnants *quia*, *quod* et *cum* ; les noms neutres de la 2^e déclinaison ; l'indicatif présent passif et l'indicatif imparfait passif à la 3^e personne ; les adjectifs de la 1^{re} classe.
- **Troisième trimestre** : L'indicatif parfait actif et l'infinitif parfait actif ; la phrase infinitive (antériorité et simultanéité) ; les subordonnants *postquam*, *si* et *nisi* (sauf avec l'indicatif futur) ; les noms de la 3^e déclinaison ; les compléments de temps ; les adverbes issus d'adjectifs de la 1^{re} classe.

En outre, la culture antique est étudiée tout au long de l'année scolaire. Les élèves abordent par exemple les thèmes suivants :

- **Histoire** : La fondation de Rome, la Rome royale, la fin de la Royauté, les débuts de la République, l'invasion gauloise de 390 av. J.-C., etc.
- **Mythologie** : Persée et Andromède, Orphée et Eurydice, Jason et la Toison d'or, Jason et Médée, Thésée et le Minotaure, etc.

11^e année

Les notions de morphologie et de syntaxe suivent en principe la progression suivante :

- **Premier trimestre** : Le supin, le participe parfait passif, le participe présent actif et l'ablatif absolu ; l'indicatif futur simple actif, l'indicatif plus-que-parfait actif et l'indicatif futur antérieur actif ; les subordonnants *si* et *nisi* avec l'indicatif futur ; les pronoms-déterminants *hic*, *iste* et *ille* ; les adjectifs de la 2^e classe et les adverbes issus de ces adjectifs.
- **Deuxième trimestre** : Le comparatif et le superlatif des adjectifs ; les noms des 4^e et 5^e déclinaisons ; le verbe *ire* et ses composés ; les compléments de lieu ; le pronom relatif *qui* ; le pronom-déterminant interrogatif et exclamatif *quis/qui* ; les pronoms-déterminants *is* et *idem*.
- **Troisième trimestre** : Les pronoms personnels ; les pronoms-déterminants possessifs ; l'emploi de *se* et de *suus* ; l'impératif présent actif ; la défense ; le subordonnant *quamquam* ; le pronom-déterminant *ipse* ; le passif.

En outre, la culture antique est étudiée tout au long de l'année scolaire. Les élèves abordent par exemple les thèmes suivants :

- **Histoire** : La conquête de l'Italie par les Romains, Rome et le monde grec, l'influence de la culture grecque sur la civilisation romaine, les guerres puniques, etc.
- **Mythologie** : *L'Odyssée*, Phaéton, Dédale et Icare, Hercule, etc.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Mathématiques 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

Les Mathématiques s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 7) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux mathématiques dans le champ des nombres et de l'espace.

L'enseignement des Mathématiques au cycle d'orientation vise à enrichir les compétences apprises à l'école primaire dans l'acquisition des méthodes et d'un langage spécifique pour appréhender l'espace, modéliser des situations et développer l'esprit critique. Les connaissances et compétences ainsi développées sont mobilisées dans la pose et la résolution de problèmes propres aux Mathématiques ou à d'autres disciplines, notamment à la Biologie et à la Physique.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
5 périodes	5 périodes	5 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Mathématiques 9-10-11* sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et d'un *Fichier* pour chaque année de scolarité ainsi que d'un *Aide-mémoire* pour l'ensemble du cycle d'orientation. Le matériel de géométrie (compas, équerre-rapporteur, règle graduée) ainsi que la calculatrice *TI-30XS Multiview* sont utilisés jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (le compas et la calculatrice ont été remis en 7P). Des séquences pédagogiques à destination des enseignants complètent ce matériel sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes en lien les différents axes du PER. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, les Mathématiques font l'objet d'une EVACOM et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Les objectifs d'apprentissage spécifiques à l'enseignement des Mathématiques (MSN 31 à 34) se déclinent à travers quatre thèmes : espace (MSN 31), nombres et opérations (MSN 32), fonctions et algèbre (MSN 33), grandeurs et mesures (MSN 34). L'objectif MSN 35 (modélisation) est quant à lui transversal et concerne donc l'ensemble des cours du domaine MSN.

Les enseignants organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. En 11^e année, ils tiennent compte du champ de l'EVACOM et du TAF. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, le rythme de progression et le degré de complexité des situations mathématiques proposées sont différenciés.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT, les attentes de niveau 2 en R2/LC et les attentes de niveau 3 en R3/LS.

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
MSN 31 Espace	Résolution de problèmes géométriques Triangles, quadrilatères et cercles Droites parallèles et perpendiculaires Angles, hauteur, médiatrice, bissectrice, cercle inscrit et circonscrit Médiane et centre de gravité (R2-R3) Propriétés des solides (cube, parallélépipède rectangle, prisme droit) Représentation de solides (cube, parallélépipède rectangle) Translation, symétrie axiale et symétrie centrale Repérage dans le plan	Résolution de problèmes géométriques Polygones réguliers Propriétés des solides (cylindre, pyramide) Représentation de solides (prisme droit) Rotation	Résolution de problèmes géométriques Tangente, angle au centre, angle inscrit et angles isométriques (LC-LS) Cercle de Thalès (LS) Propriétés des solides (cône, sphère) Représentation de solides (cylindre) Représentation de pyramides régulières (LC-LS) Homothétie (LC-LS) Similitude (LS : sensibilisation) Repérage dans l'espace
MSN 32 Nombres et opérations	Résoudre des problèmes numériques Nombres entiers, multiples, diviseurs Nombres décimaux Nombres relatifs Fractions Puissances Priorité des opérations Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Opérations sur les nombres décimaux Addition et soustraction de fractions (R3) Addition et soustraction de nombres relatifs (R2-R3) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)	Résoudre des problèmes numériques Fractions Racines Notation scientifique Priorité des opérations Propriétés des puissances (LC-LS) Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Addition et soustraction de fractions (CT-LC) Multiplication et division de fractions (LS) Multiplication et division de nombres relatifs (LC-LS) Addition de nombres relatifs (CT) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)	Résoudre des problèmes numériques Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Opérations avec les fractions Opérations sur les nombres relatifs Probabilités Propriétés des racines (LS) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)
MSN 33 Fonctions et algèbre	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (quantité/quantité, agrandissement et réduction) Lecture et représentation de données (diagrammes) Substitution (R2-R3)	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (échelle, pourcentage et pente) Fonctions affines (LC-LS) Substitution (CT) Calcul littéral (LC-LS) Équations du premier degré (LC-LS)	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (vitesse, masse volumique et débit) Fonctions affines (CT) Fonctions inverses, carrés, cubiques (LC-LS) Fonctions quadratiques (LS) Substitution Calcul littéral Équations du premier degré (CT) Équations du second degré (LS) Système d'équations (LS)
MSN 34 Grandeurs et mesures	Résolution de problèmes de mesurage Longueurs (polygones) Aires (polygones) Aires totales et volumes (cube, parallélépipède rectangle) Mesure de grandeurs et conversion d'unités (longueur, aire, masse)	Résolution de problèmes de mesurage Longueurs du cercle Arc de cercle et secteur circulaire (LC-LS) Aire du disque et de figures composées Aires totales et volumes de prismes droits Aire totale et volume du cylindre (LC-LS) Calcul d'une longueur manquante Mesure de grandeurs et conversion d'unités (volume, capacité, temps) Théorème de Pythagore (LC-LS)	Résolution de problèmes de mesurage Volume du cylindre Volume d'un solide par décomposition Aire totale et volume de la pyramide (LC-LS) Aire et volume de la sphère (LS) Volume du cône (LC-LS) Calcul d'une longueur manquante Théorème de Pythagore Théorème de Thalès (LC-LS) Mesure de grandeurs et conversion d'unités composées (vitesse)



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Sciences de la nature : Biologie 9^e-10^e / Physique 11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

La Biologie et la Physique s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 5) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Sciences de la nature dans le champ des phénomènes naturels et techniques (Physique), du vivant et de l'environnement (Biologie).

L'enseignement de la Biologie et de la Physique au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de celui des Sciences de la nature à l'école primaire. Il met l'accent sur l'observation et la modélisation des phénomènes et place l'élève en situation de démarche expérimentale, car la science relève autant de démarches que de connaissances à acquérir.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes (Biologie)	2 périodes (Biologie)	2 périodes (Physique)

Les cours sont donnés en groupes restreints en 10^e et 11^e années pour rendre possible la pratique de la démarche expérimentale par les élèves.

Les élèves du profil Sciences (S) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires de Physique en 10^e année et de Biologie en 11^e (cf. programme cantonal *Sciences de la nature, Physique/Biologie Profil S*).

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Sciences de la nature, Cycle 3, 9^e-10^e-11^e* (classeur et aide-mémoire) sont utilisés dans l'ensemble des classes. En parallèle, des collections de classe de l'ouvrage *L'Aventure du vivant* sont à disposition des élèves dans les salles de Biologie, ainsi que des trois bandes dessinées éducatives de Fiami sur l'histoire des sciences (*Les Vies de Marie Curie, Les Vies de Galilée, Les Vies d'Einstein*) dans les salles de Physique. Des séquences pédagogiques à destination des enseignants complètent ce matériel sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur les connaissances et les compétences pratiques et théoriques. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs.

Programme

Les enseignants organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

L'objectif d'apprentissage du PER MSN 36 (phénomènes naturels et techniques) est pris en charge dans le cadre du cours de Physique. Les objectifs d'apprentissage MSN 37 (corps humain) et MSN 38 (diversité du vivant) sont pris en charge dans le cadre du cours de Biologie. Ces objectifs sont abordés à travers différents thèmes, listés ci-dessous.

L'objectif MSN 35 (modélisation) est quant à lui transversal et concerne donc l'ensemble des cours du domaine MSN.

9^e année (Biologie)

- Les caractéristiques du vivant
- Les niveaux d'organisation du vivant et de la biodiversité
- La diversité et la parenté des êtres vivants
- Les écosystèmes et les réseaux trophiques
- La cellule, unité de base du vivant
- Les modes de reproduction
- Le système nerveux humain
- Le système locomoteur humain

10^e année (Biologie)

- Les niveaux d'organisation du vivant et de la biodiversité
- La prévention dans le domaine de la santé
- La diversité et la reproduction cellulaires
- La reproduction humaine
- Le métabolisme du corps humain
- Les agents infectieux
- Les écosystèmes

11^e année (Physique)

- Les transformations physiques et chimiques de la matière
- Les transferts et les transformations d'énergie



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Géographie 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

La Géographie s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

La Géographie a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, et de lui permettre de développer son esprit critique.

L'enseignement de la Géographie au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) de Géographie sont introduits en 9^e année dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et d'un *Fichier*.

Les MER de géographie en cours de finalisation sont en probation en 11^e année dans une vingtaine de classes. Leur introduction se poursuivra de façon échelonnée en 2019 et 2020.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur leur capacité à mettre en œuvre les démarches, concepts géographiques et notions théoriques faisant partie des objectifs d'apprentissage du PER. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs.

Programme

L'enseignement de la Géographie (objectif SHS 31 du PER) est organisé pour chaque année de scolarité autour de trois thématiques. Pour chaque thème, il est possible d'entrer par le pôle

économique, environnemental ou social. En outre, les thèmes mettent en jeu différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...).

Les enseignants ont la possibilité d'aborder annuellement un thème supplémentaire de leur choix, en lien avec les attentes formulées dans le PER, notamment autour des Capacités transversales et de la Formation générale (en particulier l'éducation au développement durable). Il peut s'agir d'une thématique en lien avec l'actualité.

9 ^e	10 ^e	11 ^e
Les risques naturels	Les changements climatiques	L'eau et ses enjeux
De la production à la consommation d'un bien agricole	De la production à la consommation d'un produit manufacturé	De la production à la consommation d'une source d'énergie
Vivre en ville ici et ailleurs	Les migrations	Les flux d'informations

Les enseignants organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, et de lui permettre de développer son esprit critique.

L'enseignement de l'Histoire au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) d'histoire sont actuellement en cours de finalisation. Ils sont en probation en 11^e année dans une vingtaine de classes. Leur introduction se fera de façon échelonnée à partir de la rentrée scolaire 2019.

Dans l'intervalle, des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Des séquences pédagogiques d'enseignement du fait religieux sont introduites en 9^e année dans l'ensemble des classes. D'autres séquences pédagogiques seront introduites de façon échelonnée en 2019 et 2020 ; dans l'intervalle, les recueils de *Grands Textes* sont utilisés en 10^e et 11^e années.

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur les compétences (problématisation et démarche d'enquête) et les connaissances théoriques. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs.

Programme

L'Antiquité et le Moyen Âge sont au programme de la 9^e année, la période allant de la Renaissance à 1914 de la 10^e année, et les XX^e et XXI^e siècles sont étudiés en 11^e année.

Les bornes chronologiques ne constituent toutefois pas un obstacle dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement-apprentissage. Elles autorisent des allers et retours et des références à d'autres périodes historiques qui favorisent la construction de repères.

Le choix des thématiques tient compte des trois échelles du temps historique (courte, moyenne et longue durée) et des différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...).

Par ailleurs, l'enseignement de l'Histoire (objectif SHS 32 du PER) est organisé autour des axes suivants :

Démarches historiennes	Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés
Les sources	Dimension sociale et culturelle
Les représentations de l'Histoire	Dimension économique
Histoire et mémoire	Dimension politique
Chronologie et périodisation	Influence du fait religieux

Chaque démarche historique devrait être mobilisée au moins une fois dans l'année en relation avec une séquence pédagogique.

Une séquence croise nécessairement les démarches historiques et l'étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés.

Les enseignants organisent leur année scolaire en fonction de nombreux paramètres. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

Enseignement du fait religieux

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire. Il s'appuie sur deux séquences pédagogiques introduites en 9^e année en 2018-2019, sur le thème des récits cosmogoniques et des monothéismes.

D'autres séquences pédagogiques seront éditées et introduites de manière échelonnée en 10^e et 11^e années, à partir de la rentrée 2019 ; dans l'intervalle, la thématique du fait religieux est abordée dans le cadre de l'enseignement des Grands Textes (cf. programme cantonal *Enseignement des Grands Textes*).

Liens avec le programme de Langue et culture latines (LCL) en 9^e année

De nombreux aspects de l'histoire romaine – mythologie, vie quotidienne et monde romain – sont déjà étudiés au cours de LCL (cf. programme cantonal *Langue et culture latines*).

Ainsi, on traitera de façon prioritaire en Histoire l'organisation politique romaine, qui n'est pas au programme du cours de LCL.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Citoyenneté 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

La Citoyenneté s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

La Citoyenneté a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, et de lui permettre de développer son esprit critique.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours de Citoyenneté sont donnés par l'enseignant d'Histoire ou de Géographie qui enseigne dans la classe.

Moyens d'enseignement *

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>). En outre, des collections de classe des ouvrages *Institutions politiques genevoises*, *Institutions politiques suisses* et *Pratiques citoyennes* sont à disposition des élèves. Un jeu pédagogique, *Le GE de lois* permet une approche différente des mécanismes de la politique genevoise.

NB : Les moyens d'enseignement romands (MER) d'Histoire et de Géographie sont actuellement en cours de finalisation. L'introduction des MER qui comprendront des pages sur la Citoyenneté est prévue en principe pour la rentrée scolaire 2019.

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

Évaluation

La note annuelle de Citoyenneté est intégrée dans la moyenne d'Histoire ou de Géographie (selon l'enseignant qui dispense le cours) au deuxième ou au troisième trimestre. Cette note peut être unique ou composée pour former une évaluation significative.

Programme

Cet enseignement faisant partie du domaine SHS, les sujets de citoyenneté (objectif SHS 34) du PER sont abordés en 9^e, mais peuvent l'être également en 10^e et 11^e de manière transversale, dans le cadre des cours d'Histoire et de Géographie. En ce sens, les contenus sont abordés en fonction des faits d'actualité.

L'enseignement de Citoyenneté s'articule principalement autour des thèmes suivants : les droits fondamentaux ; qu'est-ce qu'un État ? ; la Suisse, État fédéral ; être citoyen du monde.



Prescriptions cantonales

concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles 9^e

Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (ACM) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des ACM au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves de créer un objet mettant en œuvre les techniques artisanales des travaux manuels et/ou des textiles, dans une perspective culturelle.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux équipés pour les travaux manuels et/ou les textiles.

Moyens d'enseignement

Des séquences d'enseignement sont disponibles en ligne sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>). Elles proposent des méthodologies pour créer des objets, des initiations à des techniques artisanales et des éléments d'histoire de l'art.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur la réalisation d'un objet selon les quatre axes du PER. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.

Programme

L'élève fait dans un premier temps un travail de préparation pour acquérir les techniques de base, puis réalise un objet dans le cadre d'un travail plus conséquent lié aux quatre axes du PER.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Arts visuels 10^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

Les Arts visuels s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des Arts visuels au cycle d'orientation vise à approfondir les compétences de base acquises à l'école primaire en permettant aux élèves de pratiquer différentes techniques artistiques en lien avec des notions d'histoire de l'art.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
-	2 périodes	2 périodes

Les cours d'Arts visuels sont donnés dans des locaux adaptés à la pratique artistique.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>), de même que des outils théoriques (lexique des Arts visuels, éléments d'analyse d'un tableau, lexique de la couleur, etc.).

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique artistique à plusieurs moments du trimestre et l'enseignement dispensé selon les quatre axes du PER.

Programme

Pendant les deux années d'enseignement des Arts visuels, les élèves...

- développent leur capacité d'observation et d'analyse,
- s'expriment dans différents langages artistiques,
- élargissent leur répertoire technique (formes, matières, couleurs, perspective, etc.),
- étoffent leurs connaissances en histoire de l'art par la découverte de plusieurs courants artistiques.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Musique 9^e-10^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

La Musique s'inscrit dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans le langage musical,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- exercer diverses techniques musicales,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement de la Musique au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves d'apprendre à écouter la musique, à la comprendre et à la pratiquer, tout en étant sensibilisé à son histoire et aux pratiques culturelles diverses dans lesquelles elle s'inscrit.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	1 période	-

Les cours sont donnés dans des locaux équipés pour la pratique instrumentale, et en groupes restreints en 10^e.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>). Elles s'articulent autour d'arrangements et déclinent les quatre axes du PER. Le moyen d'enseignement romand (MER) *Planète musique*, livre de chant édité par la CIIP, est également à disposition dans les salles de musique.

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique musicale à plusieurs moments du trimestre et l'enseignement dispensé selon les quatre axes du PER.

Programme

Pendant les deux années d'enseignement de la musique, les élèves...

- développent leur capacité d'écoute et d'analyse,
- élargissent leur répertoire instrumental et vocal,
- s'intègrent à un ensemble instrumental en se référant sur des partitions simples,
- étoffent leur culture musicale.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation nutritionnelle 9^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

L'Éducation nutritionnelle s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel amène l'élève à prendre conscience de sa propre influence sur le maintien de sa santé, par le choix responsable de pratiques alimentaires, et à devenir un consommateur autonome et critique, sensibilisé à d'autres saveurs et cultures alimentaires. Elle s'articule autour de deux axes thématiques (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 50) :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques et nutritionnels,
- préserver son capital santé par le choix responsable de pratiques alimentaires.

L'enseignement de l'Éducation nutritionnelle au cycle d'orientation vise à sensibiliser l'élève à une alimentation équilibrée et durable, et à éveiller ses sens et goûts alimentaires. Il l'amène à maîtriser des techniques culinaires et d'hygiène alimentaire, à organiser et partager le travail avec ses camarades, et à développer ses capacités motrices et son autonomie.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux équipés pour la pratique culinaire.

Moyens d'enseignement

La brochure *Nutrition* est remise aux élèves pour la partie théorique du cours, alors que l'ouvrage *Croqu'menus*, disponible en collection de classe, sert de référence pour la pratique culinaire. Des recettes accompagnées de vidéos en ligne sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>) complètent ce matériel.

Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur leurs connaissances en éducation nutritionnelle d'une part et sur leurs acquis en pratique culinaire d'autre part. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.

Programme

L'Éducation nutritionnelle apporte à l'élève les connaissances alimentaires théoriques et pratiques nécessaires à la préservation de sa santé. Elle contribue à faire de l'élève un consommateur autonome et critique tout en le sensibilisant aux notions de plaisir, de partage, de découverte et de développement durable.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation physique 9^e-11^e Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 47) :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire et a pour objectif de développer des compétences dans différents domaines en lien avec la pratique sportive. Les compétences travaillées sont à la fois dans l'action (savoir-faire et savoir-être), mais aussi, autour de l'action.

Dotation horaire et conditions cadre

9^e	10^e	11^e
3 périodes (R1 et R2) 2 périodes (R3)	2 périodes	2 périodes

Les cours sont donnés dans des salles de sport équipées pour les différentes activités physiques, sportives ou artistiques (APSA). Les modalités (cours mixtes, en groupes restreints, répartition de la 3^e période de cours en 9^e R1 et R2) peuvent différer d'un collège à l'autre.

Moyens d'enseignement

En plus des manuels édités à destination des enseignants par la Commission fédérale de sport, des séquences pédagogiques sont à leur disposition en ligne sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Évaluation

Les élèves sont évalués à la fin de chaque cycle d'apprentissage sur les compétences travaillées en lien avec les attentes fondamentales du PER.

Les évaluations comportent systématiquement trois dimensions : la maîtrise de l'activité, la performance et les compétences autour de l'action. Chacune de ces dimensions fait l'objet d'une note distincte.

Programme

Les différentes compétences sont développées par des cycles d'apprentissage longs (environ seize périodes, leçons consacrées aux évaluations comprises) qui couvrent des activités physiques, sportives ou artistiques (APSA), individuelles ou collectives.

Les élèves suivent quatre cycles d'apprentissage par année. En 9^e R1 et R2, les élèves suivent au minimum six cycles d'apprentissage. Les APSA sont planifiées dans chaque établissement, selon une répartition qui tient compte des contraintes locales.

Il est en outre possible que l'activité varie d'un groupe à l'autre pour tenir compte de situations spéciales comme les classes à faible effectif.